



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale
de l'enseignement
supérieur
et de l'insertion
professionnelle

Direction générale
de la recherche et de
l'innovation

Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Sous-direction du pilotage
stratégique
et des territoires

Département des stratégies de
ressources humaines, de la parité
et de la lutte contre les
discriminations

DDA1-2 n° 2019-0085

Affaire suivie par
Béatrice Noël
Catherine Jobin

Tél. : 01 55 55 82 16
Beatrice.noel
@recherche.gouv.fr

Tél. : 01 55 55 98 38
catherine.jobin
@recherche.gouv.fr

Paris, le 7 OCT. 2019

La directrice générale de l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents
d'université

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
généraux des établissements publics à caractère
scientifique et technologique

S/Couvert de Mesdames et Messieurs les rectrices
et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des
universités

OBJET : Campagne nationale contrats doctoraux handicap 2020

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'université,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs généraux des établissements
publics à caractère scientifique et technologique,

La campagne annuelle « doctorat handicap » est reconduite pour 2020 : elle propose
un financement de vingt-cinq contrats à des étudiants et étudiantes présentant un projet
de thèse et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'objectif de cette politique est de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des
étudiants et étudiantes en situation de handicap et d'en soutenir le déploiement au sein
des établissements d'enseignement supérieur.

Le dispositif engageant les établissements à financer un contrat doctoral fléché
« handicap » sur ressources propres, dès lors qu'ils sont bénéficiaires d'un contrat
ministériel dans le cadre de la campagne nationale est reconduit.

Les financements établissement pris en considération sont ceux qui vous ont été
proposés et qui ont été effectivement financés lors des campagnes précédentes. Seront
également regardés les contrats doctoraux handicaps que vous auriez financés
indépendamment de la campagne nationale et ceci, depuis 2017.

Cette campagne nationale fait l'objet d'une communication sur le site du ministère ainsi
qu'auprès des directions des écoles doctorales. Les correspondants et référents
handicap de vos établissements devront être informés par vos soins.

Elle est placée sous la responsabilité du département des stratégies de ressources
humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations qui est à votre disposition
pour toute question.

Le dossier de candidature se présente sous une forme unique regroupant le curriculum vitae de l'étudiant, le justificatif de sa qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que le projet de recherche doctorale. Les avis motivés du directeur de l'école doctorale, du/des directeur(s) de thèse et de l'unité de recherche sont également des éléments d'appréciation importants. Dans le cas où plusieurs dossiers de candidature seraient déposés, ils doivent être classés puis transmis soit par l'établissement d'inscription de l'école doctorale, soit par l'établissement qui recense l'ensemble des dossiers du site.

Les candidatures sont instruites par le Comité Doctorat Handicap, composé des conseillers scientifiques placés auprès de la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et d'experts.

Les demandes de prolongation, principalement celles relatives aux contrats accordés lors de la campagne 2017, sont instruites selon les mêmes modalités que les candidatures 2020.

Je vous remercie, dès à présent, pour la mise en œuvre de cette nouvelle campagne nationale et de votre implication en matière de politique inclusive des étudiants au sein de vos établissements et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'université, Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs généraux des établissements publics à caractère scientifique et technologique, en l'assurance de toute ma considération

La Directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ